



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JUILLET à 20h00

Présents : 19 - Pouvoirs : 6 – Absents : 2

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 25 JUIN 2018

Le procès-verbal du 25 Juin 2018 est *ADOPTÉ À L'UNANIMITE*.

II – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE – 2^{ème} TRIMESTRE 2018

Conformément à la délibération du 30 Avril 2014, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire pour traiter les affaires énumérées à l'article L2122-22 du CGCT, il est rendu compte à l'assemblée des décisions prises au cours du trimestre, entre le 1^{er} Avril et 30 Juin 2018.

L'ASSEMBLÉE PREND ACTE DE L'ACCOMPLISSEMENT DE LA FORMALITÉ

III – CONVENTION AVEC L'EPORA POUR L'OPERATION CŒUR DE VILLAGE

Il est proposé de conclure avec l'EPORA une convention permettant d'une part, de mobiliser les outils de soutien à la politique communautaire de l'Habitat et d'autre part, la mise en œuvre du projet municipal d'aménagement du centre-bourg dénommé « CŒUR DE VILLAGE » et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention tripartite entre la Commune, la CCEL et l'EPORA, et à prendre toute décision relative à la mise en œuvre de cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

IV – CONSTRUCTION D'UNE MAISON MEDICALE – MODIFICATION DES CONDITIONS DE VENTE DU TERRAIN COMMUNAL

Par délibération n° 2017-2-9 en date du 2 Mars 2017, le Conseil Municipal avait validé la cession d'un terrain cadastré Section AO n° 197 d'une surface de 287 m², situé à l'angle de la place Charles de Gaulle et de la voie piétonne, appartenant à la SEMCODA, pour un montant de 280 000 €uros.

Par courrier en date du 19 Juin 2018, cette dernière nous informe n'être plus en mesure de permettre de nouvelles participations au capital. En conséquence, il est proposé de ramener le prix de la cession à 140 000 euros.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V – GARANTIE D'EMPRUNTS A SEMCODA POUR AMENAGEMENT DE 3 LOGEMENTS PLS RESIDENCE LE PREAU

Il est décidé d'approuver la garantie de la collectivité à SEMCODA à hauteur de 50 % pour le prêt relatif à la construction de 3 logements PLS situé dans la résidence le PREAU.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VI – CONVENTION AVEC LA MLRSE (MISSION LOCALE RHONE SUD EST)

Il est décidé de conclure avec la MLRSE, dont le siège est à Saint Priest, une convention d'une durée de trois ans, où la commune confie la mise en œuvre des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle, un accompagnement individualisé, une évaluation des compétences et des besoins à destination des jeunes de 16 à 25 ans.

La subvention pour l'année 2018 s'élève à 8 439 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VII – AVIS SUR LA CESSION GRATUITE DES VOIRIES ET ESPACES VERTS PAR L'ASSOCIATION SYNDICALE LES OLAGNIERS

Le conseil municipal accepte la cession gratuite à la Commune, la voirie et espaces verts appartenant à l'association syndicale « Les Olagniers » cadastrés section AE 170 et AE 171 d'une surface totale de 10 a 23 ca.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VIII – AVIS DU CONSEIL SUR LE DECLASSEMENT DE LA RD 147

Suite aux travaux de déviation de la RD 147 avec suppression du passage à niveau, il est proposé que ces sections de RD 147 soient déclassées du domaine public départemental et reclassées dans le domaine public communal de la commune.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

IX – REGULARISATION DE LA DECISION D'ACHAT DE TERRAINS POUR REALISATION DE MODES DOUX

Par délibération du 31 Mai 2016, l'assemblée avait autorisé à acquérir pour le compte de la Commune, une partie des parcelles de terrain nu situées le long du Chemin de Cros Cassier et du Chemin de la Madone appartenant respectivement aux consorts BLANCHET et à Monsieur Sébastien PERRET. Il avait été acté que les surfaces réelles à acquérir soient arrêtées après les travaux.

De nouvelles promesses de vente ont été adressées aux propriétaires pour tenir compte des surfaces réellement cédées.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur ces acquisitions foncières et d'autoriser le Maire à engager les démarches nécessaires auprès des propriétaires et de signer l'acte en l'étude notariale de Saint Pierre de Chandieu afin de régulariser ces cessions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20H20.